

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LOTBINIÈRE MUNICIPALITÉ DE DOSQUET

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 7 mars 2023, à 19h30, au local de la salle multifonctionnelle située au 154 route Saint-Joseph, Dosquet, conformément aux dispositions du Code municipal de la province du Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Audrey Charest
Sylvain Proulx
Michel Moreau
Claude Lachance
Mathieu Lavigne

Absent : Aglaée D'Auteuil

Assistance : 8

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée, également présent.

Madame Jolyane Houle, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2023.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de janvier 2023.
4. Suivi du projet de réfection et d'agrandissement du chalet des Loisirs.
5. Suivi du projet de jeux d'eau.
6. Suivi du projet de sentier au parc de la Rivière.
7. Prêt de fosses septiques.
8. Développement résidentiel.
9. PRIMADA suivi.
10. Terrain école primaire.
11. Vente pour taxes.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

12. Rapport annuel de gestion contractuelle.
13. Suivi piste cyclable et Cœurs villageois.
14. Embauche au poste de responsable aux infrastructures.
15. Urbanisme : règlement de démolition, ZAP et règlement 2003-223.
16. Reddition mise en commun loisirs.
17. Divers :
 - 1) Service incendie.
 - 2) Dosquet tout horizon.
 - 3) Maison des Jeunes.
 - 4) Demandes diverses.
 - 5) Bibliothèque. (Fonds culturel, panneau)
 - 6) PAVL reddition.
 - 7) Baseball.
18. Période de questions.
19. Fin de la séance.

23-03-9517

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Lavigne ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

23-03-9518

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2023.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Lavigne, APPUYÉ par Madame Audrey Charest, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023, tel que présenté.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

Adoptée

23-03-9519

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE JANVIER 2023.

Les journaux des déboursés numéro 1100 au montant de 155 931,12\$, le numéro 1101 au montant de 11 691,30\$, le numéro 1102 au montant de 4 322,83\$, le numéro 1103 au montant de 4 322,83\$, le numéro 1104 au montant de 740,73\$, le numéro 1105 au montant de 18 051,42\$, le numéro 1106 au montant de 243,77\$ et le journal des salaires au montant de 13 521,49\$ pour le mois de JANVIER 2023 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Proulx, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 22 571,40\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la municipalité de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 janvier 2023 soit et est déposé.

Adoptée

23-03-9520

ENTENTE AVEC DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a conclu une entente avec développement économique Canada concernant une aide financière attribuée dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des collectivités pour le projet de réfection et d'agrandissement du chalet des Loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet désire conclure une entente modificatrice telle proposée par l'Agence de développement économique Canada le 17 février 2023;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Audrey Charest, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser la directrice générale, madame Jolyane Houle, à conclure et à signer au nom de la municipalité de Dosquet une entente modificatrice avec l'Agence de développement économique Canada datant du 17 février 2023.

Adoptée

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

23-03-9521

DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL.

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet désire favoriser les bonnes pratiques en matière de développement résidentiel et être un facilitateur à l'implantation de projets de développement;

ATTENDU QU'afin d'optimiser le développement du secteur sud de la municipalité actuellement détenu par divers propriétaires, il est souhaitable d'outiller les promoteurs d'une vue d'ensemble de ce potentiel de développement;

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé un mandat à la firme Giroux Arpentage pour un montant approximatif de 800,00\$ avant taxes mais que le travail soumis ne correspond pas aux attentes de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Madame Audrey Charest, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser la firme Lemieux Marcoux et ce pour un montant approximatif de 2 000,00\$ avant taxes.

Adoptée

23-03-9522

VENTE POUR TAXES.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre au plus tard le 20 mars 2023 à la MRC de Lotbinière la liste des immeubles en défaut de paiement afin d'en récupérer les sommes en défaut;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a déposé la liste des immeubles endettés auprès du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Proulx, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser la directrice générale à préparer les dossiers et de procéder à la remise de ceux-ci à la MRC de Lotbinière pour entamer le processus de vente pour non-paiement de taxes si nécessaire.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE.

Dépôt du rapport annuel pour l'année 2022.

Adoptée

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

23-03-9523

EMBAUCHE AU POSTE DE RESPONSABLE AUX INFRASTRUCTURES À TEMPS PLEIN.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Proulx, APPUYÉ par Madame Audrey Charest, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE procéder à l'embauche de monsieur Éric Charland au poste de responsable aux infrastructures à temps plein (adjoint) et que sa rémunération représente l'échelle salariale 2 de ce poste à la politique des conditions de travail 2022-2027.

Adoptée

23-03-9524

MANDAT MRC DE LOTBINIÈRE : MODIFICATION AU ZAP.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet désire pouvoir répondre adéquatement aux projets de développement résidentiel de son territoire;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Audrey Charest et résolu unanimement QUE la municipalité de Dosquet mandate le service d'aménagement du territoire de la MRC de Lotbinière afin de faire les démarches relatives à des modifications aux zones prioritaires de développement.

Adoptée

23-03-9525

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2022-468 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2003-223 VISANT À CITER L'IMMEUBLE (PRESBYTÈRE ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN) MONUMENT HISTORIQUE.

Avis de motion est donné par Monsieur Claude Lachance qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement 2022-468 remplaçant le règlement 2003-223 visant à citer l'immeuble (presbytère et l'aménagement du terrain) monument historique.

Adoptée

23-03-9526

REDDITION DE COMPTE : MISE EN COMMUN EN LOISIRS.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet a bénéficié d'une aide financière dans le cadre du programme de coopération intermunicipale du Ministère des affaires municipales;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

IL EST PROPOSÉ par Madame Audrey Charest, APPUYÉE par Monsieur Sylvain Proulx et résolu unanimement QUE la reddition de compte incluant le rapport final concernant l'aide financière de la mise en commun de la ressource en loisirs soit déposée.

Adoptée

23-03-9527

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 19 148\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Audrey Charest IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ QUE la municipalité de Dosquet informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

DIVERS :

- 1) Service incendie.
- 2) Dosquet tout horizon.
- 3) Maison des Jeunes.
- 4) Demandes diverses.
- 5) Bibliothèque (Fonds culturel, panneau).
- 6) PAVL.
- 7) Baseball.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

PÉRIODE DE QUESTIONS :

23-03-9528

FERMETURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h28.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale